

Leurs enfants sont scolarisés à Saint-Aubin-du-Thenney et La Chapelle-Gauthier

Ils s'opposent au port du masque à l'école et risquent l'exclusion de leurs enfants

Parents de quatre enfants, Samir et Anissa Madouri, habitants de Saint-Aubin-du-Thenney, refusent pour deux d'entre eux, élèves en école primaire, le port du masque. Ces derniers risquent l'exclusion.

« Nous ne sommes pas contre le port du masque mais contre l'obligation faite désormais (depuis le 5 novembre) aux enfants dès l'âge de 6 ans de le porter tout le temps à l'école. Parce que nous pensons qu'à cet âge-là, c'est inefficace et peut être traumatisant. Dans d'autres pays, on n'oblige pas de si jeunes enfants à en porter, ou pas tout le temps, certains peuvent l'enlever en classe. Pas ici. Nous considérons donc qu'il vaut mieux, pour les parents qui le veulent, le peuvent et pendant une période restreinte, leur faire l'école à la maison, sans pour autant risquer l'exclusion de nos enfants. »

Samir et Anissa Madouri ont quatre enfants, quatre filles. Les deux plus grandes (11 et 13 ans) vont au collège à Broglie. Les deux plus jeunes, Khalissa et Djenna, ont 6 et 8 ans. Khalissa va à l'école à Saint-Aubin-du-Thenney ; elle est en CP, plus précisément dans une classe dédoublée Grande section-CP. Djenna est scolarisée à La Chapelle-Gauthier, en CM1. Samir et Anissa ne sont pas « montés au créneau » pour leurs aînées, considérant qu'à leur âge, le port du masque était tolérable, sur une période qu'ils souhaitent la plus courte possible. Mais pour les deux cadettes, c'est différent.

Ils réclament le retrait de la mesure

Leurs arguments sont sanitaires. **« Le masque, à cet âge-là, on le tripote beaucoup et ce n'est pas sain »**, relève Anissa. Samir relève quant à lui ce qu'il estime être des **« incohérences »** dans la politique du Gouvernement : **« Il y a quatre mois, le port du masque était estimé dangereux ; aujourd'hui, il est obligatoire. »** Du point de vue de **« la cohérence »** ou plutôt de **« l'incohérence »**, tous deux soulignent le fait que dans la

classe dédoublée de leur fille Khalissa, « **la moitié des élèves seulement (ceux de CP) sont obligés de porter le masque** », ceux de maternelle n'étant pas astreints aux mêmes règles, ce qui est difficile à expliquer aux enfants.

Au lendemain de l'annonce du port du masque obligatoire à l'école dès l'âge de 6 ans, Samir et Anissa Madouri ont téléphoné et envoyé des mails aux deux écoles de leurs filles cadettes, pour demander aux directeurs d'établissements s'ils pouvaient déposer leurs enfants à l'école sans masques. Leur demande ayant été transmise à l'inspecteur d'académie, la réponse fut négative. Le non-port du masque à l'école ne peut être justifié que pour raisons médicales, certificat à l'appui. A défaut, les parents ont demandé si on pouvait leur expédier des cours ou/et des devoirs à faire à la maison. Et là aussi, ce fut « **non** », ce que Samir et Anissa Mandouri regrettent vivement. « **Nous ne comprenons pas, disent-ils. Il est paradoxal, dans un contexte sanitaire où le confinement est préconisé, qu'on ne nous donne pas les moyens de faire l'école à la maison.** » Ladite « **école à la maison** », Anissa l'avait faite à ses enfants lors du premier confinement, en mars dernier, lorsque les écoles avaient été fermées. Vendeuse à domicile, Anissa ne peut exercer son métier durant la crise sanitaire, et a donc du temps consacrer à ses enfants. Quant à Samir, artisan-carreleur à son compte, il peut adapter son emploi du temps pour se rendre disponible au besoin.

Ne scolarisant plus ses deux plus jeunes enfants depuis le 2 novembre, sans aucune raison médicale, Samir et Anissa Madouri risquent pour eux l'exclusion. À moins de faire une demande pour passer en « **instruction en famille** » (IEF). En effet en France l'instruction est obligatoire, mais pas l'école. Ce sera une autre étape dans ce dossier, une étape nécessaire mais nullement un objectif. « **Nous ne sommes pas des défenseurs de ce système d'école en famille**, tient à préciser le couple. **Nous ne sommes pas contre la scolarisation de nos enfants, bien au contraire, l'école est nécessaire notamment pour avoir une vie sociale.** » Ce que souhaitent Samir et Anissa, c'est le retrait du port du masque à l'école ou sinon, la liberté de pouvoir suivre les cours à la maison sans être radié ou exclu de l'école. Ils espèrent bien sur ce point avoir des précisions de l'Inspecteur d'académie. Contacté par nos soins, ce dernier n'a pas répondu à nos sollicitations.

Serge Velain



Samir, Anissa et leurs enfants Khalissa et Djenna, chez eux, à Saint-Aubin-du-Thenney.